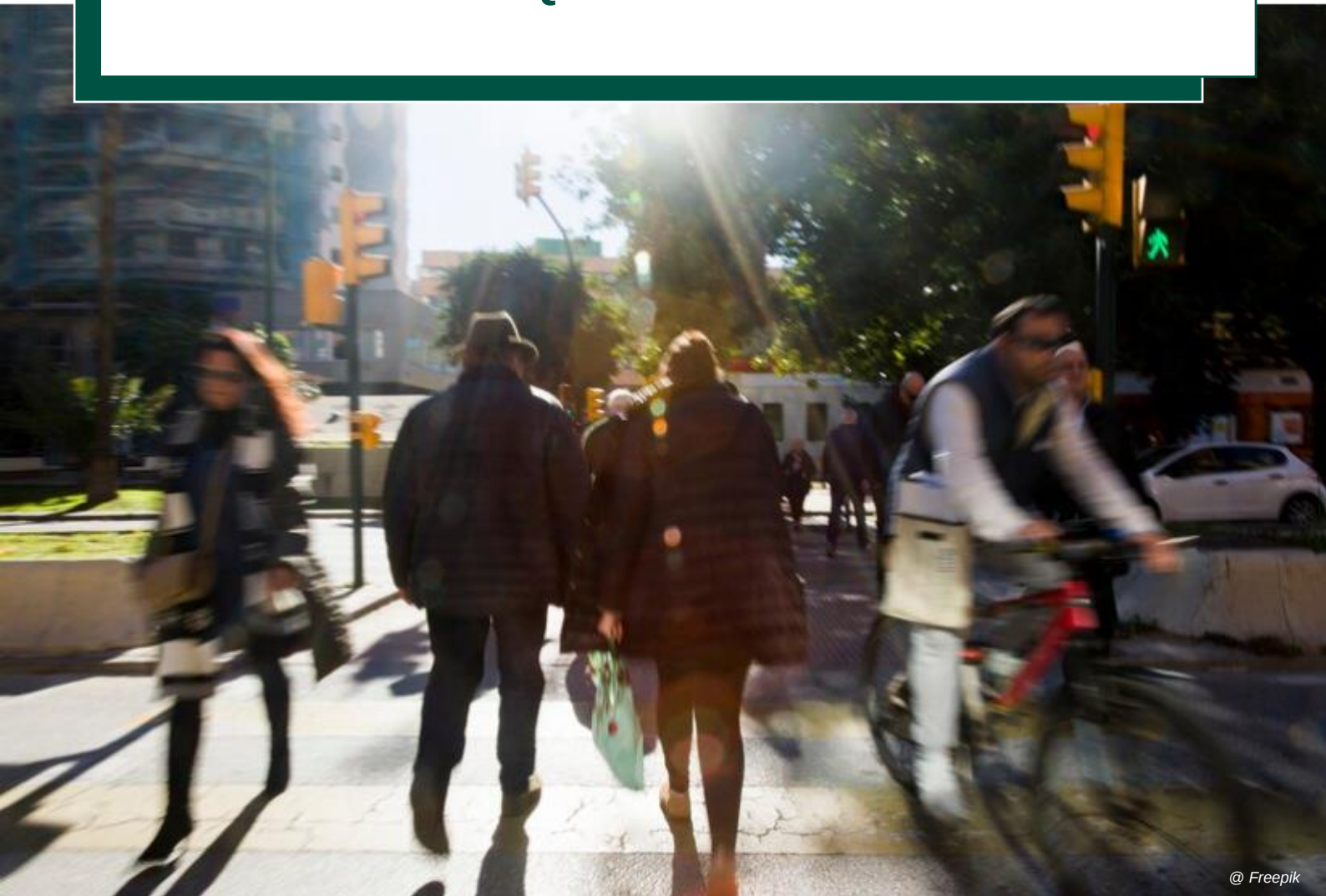


urbanistik

par JCDecaux

LA SÉCURITÉ EN VILLE : COMMENT FABRIQUER UNE VILLE PLUS SÛRE ?



RAPPEL DU CONTEXTE

L'histoire de nos sociétés politiques est celle d'une large extension, dans diverses directions, de l'idée de sécurité : sécurité dans le travail, sécurité sociale, sécurité routière, alimentaire, médicale, voire environnementale.

Ce cheminement débute avec les philosophes du **XVIII^{ème} siècle** qui ont fondé notre modernité démocratique, pour lesquels le besoin d'assurer collectivement la sécurité des personnes et des biens justifiait la légitimité de l'État.

Dès le mitan du **XVII^{ème}**, celui-ci désigne chez Hobbes l'organisation qui s'impose à l'expression et à l'expansion des passions, des désirs, des intérêts.

La dialectique sécurité des individus / sécurité du collectif est d'ailleurs inscrite dans **la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789** : avec la liberté, la propriété et la résistance à l'oppression, la sûreté est un droit naturel et imprescriptible dont la conservation fonde le but de toute association politique (article 2).

Fondée sur **deux dimensions distinctes**, un état objectif (**être protégé**) et une représentation que l'on en a (**se sentir protégé**), la sécurité détermine le fait de vivre sereinement, chez soi d'abord, mais aussi plus largement dans la rue et dans son quartier, ou encore de voyager ou d'occuper paisiblement les lieux publics.



Sécurité (n.f) :

(du latin *securitas*)

1 Situation dans laquelle quelqu'un ou quelque-chose, n'est exposé à aucun danger, à aucun risque, en particulier d'agression physique, d'accidents, de vol, de détérioration.

2 Situation de quelqu'un qui se sent à l'abri du danger, qui est rassuré.

La distinction entre sécurité vécue et sécurité/insécurité perçues est ici primordiale.

Un peu comme il existe, en météorologie, la température effective et la température ressentie : les deux sont réelles, quoique non superposables.

La question de la lutte contre l'insécurité est aujourd'hui pour les villes un enjeu de premier plan et elles adoptent des politiques publiques en ce sens. Les mesures de sécurité des villes doivent s'attacher à lutter contre l'insécurité perçue par les individus dans le milieu urbain.

Il ne sera pas question dans cette note de la lutte contre tous les accidents qui peuvent survenir de manière inopinée (incendies, accidents de la route, pollution, inondations, chutes d'objets, épidémie, etc.) mais des **modalités déployées pour garantir le sentiment de sécurité pour les usagers de la ville face aux actes malveillants** (vol, agression, vandalisme, harcèlement, trafics, escroqueries, etc.), **indispensable complément aux actions conduites par la puissance – publique nationale et locale – pour assurer la sécurité des personnes et des biens.**



LE RÔLE DÉTERMINANT DU SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Que l'on soit en danger ou non, c'est la perception subjective d'insécurité qui crée une problématique dans la société, parce qu'elle affecte le comportement et la liberté des citoyens. **Le sentiment d'insécurité est un concept individuel complexe**, qui repose sur des expériences subjectives liées à divers autres contextes tels que l'âge, le genre, le statut socio-économique et les réactions émotionnelles à l'inquiétude ou à l'anxiété.

Dans un lieu public, le sentiment d'insécurité est déterminé par une évaluation personnelle du risque à partir de trois facteurs, trois générateurs microsociaux de l'insécurité : les activités qui se déroulent à un certain endroit ; la présence de témoins et/ou d'aide potentielle ; les caractéristiques du milieu bâti.

L'une des fonctions des villes modernes – qui ne disposent pas des prérogatives d'un État comme elles en étaient investies dans les cités souveraines de la Renaissance italienne par exemple – est de contribuer à construire les conditions d'une vie en commun qui soit sûre.

L'amélioration de la sûreté* et de la sécurité urbaines est d'ailleurs l'un des principes abordés par ONU-Habitat dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable numéro 11 « villes et communautés durables ».

Lors de la création des premières villes, comparativement à la création des États, leur promesse était de protéger les membres de la communauté urbaine des risques naturels et des attaques étrangères dans un contexte archaïque. Si elles se sont donc d'abord construites en villes-forteresse, encerclées de murailles, la croissance démographique urbaine a conduit les villes à développer ensuite une conception panoptique centrée sur le contrôle et le déploiement des forces pour assurer la sécurité en leur sein même.

Un autre modèle est en train de naître, qui ne vise plus tant à interdire la pénétration des lieux qu'à réguler les flux par leur séparation, de façon à éliminer les risques de confrontation sociale et d'opposition humaine. Conçue à partir des stades et des aéroports, cette formule envahit la ville et y réduit les lieux propices à l'immobilité et aux rencontres, dans une optique sécuritaire.

À la fois préventives, collaboratives (des habitants aux gouvernements) et répressives, les politiques urbaines se doivent de gérer la complexité dans l'organisation des réponses à apporter. Le niveau d'insécurité étant largement corrélé au niveau de gestion urbaine, les villes possèdent les moyens d'actions nécessaires à l'établissement d'une ville apaisée.



Illustration de la subjectivité du sentiment d'insécurité, la proportion de Français qui déclarent se sentir menacés peut fluctuer de manière importante.

Depuis mai 2016, ce sentiment était au plus bas avec, en juin 2023 :

53% des personnes se déclarant inquiètes.

Cependant, en début d'année 2024, ce chiffre atteignait

66%

Source – Évolution du sentiment d'insécurité en France de mai 2016 à mars 2024, Statista, avril 2024

Dans le milieu urbain, ce sentiment est de plus en plus étendu à mesure que la taille de la ville qui entoure le lieu de vie s'accroît.

Nous verrons dans cette note ce qui peut expliquer ce phénomène.

BNF, Ville prisonnière de son enceinte



*Bien que les termes sécurité et sûreté soient souvent utilisés de manière interchangeable, leur distinction est cruciale pour la mise en œuvre de stratégies de protection efficaces. La sécurité se concentre sur la protection des personnes et des biens contre des risques accidentels ou involontaires. Ces risques peuvent être d'origine technique, physique, chimique ou environnementale. En revanche, la sûreté s'efforce de contrer les actions malveillantes : elle s'intéresse spécifiquement aux menaces intentionnelles, telles que les agressions, les vols, le terrorisme ou la criminalité organisée. Le sentiment d'insécurité pourra donc être amélioré par des mesures de sûreté.

ÉVALUATIONS DE L'ÉCART ENTRE LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ PERÇU ET L'ÉTAT RÉEL D'INSÉCURITÉ

Différents travaux de recherche ou études montrent que le **sentiment d'insécurité** peut être influencé par des facteurs sociaux et environnementaux, indépendamment des taux de criminalité mesurés.

94%

des Français éprouvent un sentiment d'insécurité à divers degrés.

Ce sentiment est plus prononcé chez certaines catégories socio-professionnelles, notamment les femmes et les foyers avec enfants.

Source : enquête de l'Institut Ifop, 09/2024.

20%

des Français ressentent un sentiment d'insécurité dans leur commune.

Chez ceux qui sont témoins de faits d'incivilités ou de délinquance, la proportion se déclarant en insécurité est plus importante. Ce sentiment est particulièrement marqué chez les femmes, les jeunes et les personnes en situation précaire, bien que la délinquance ait diminué dans certaines zones.

Source : étude "Sécurité et société" de l'INSEE, 2021.

Des baromètres sont également produits, pour lesquels il faut demeurer prudent.

Citons néanmoins le **Safe Cities Index** de **Economist Impact** qui évalue la sécurité urbaine dans 60 villes sur la base de 76 indicateurs, notamment la sécurité numérique, la santé, les infrastructures, les personnes et l'environnement. Les villes les mieux classées en matière de sécurité étaient Copenhague, Toronto, Singapour, Sydney et Tokyo.

Cet indice peut servir d'outil de référence pour évaluer diverses dimensions de la sécurité urbaine et peut donner un aperçu des perceptions de l'insécurité dans différents environnements urbains.

D'autres études ont été menées à **l'international**, le plus souvent portant sur des villes à fort taux de criminalité.

Elles aboutissent à la même conclusion :

le sentiment d'insécurité reste élevé alors même que les taux de criminalité ou de délinquance ont baissé.



© Freepik

© Freepik

LES CAUSES DE L'INSÉCURITÉ VÉCUE OU PERÇUE (1/3)

Pour définir des actions concrètes, orientées et efficaces, il revient avant tout aux villes de **connaître leur territoire et les causes possibles de l'insécurité**.

Les causes de l'insécurité et du sentiment d'insécurité ne résident pas là où leurs manifestations sont médiatisées : elles remontent à la construction même des villes et dépendent de leur évolution, ainsi que des pratiques des habitants.

Si de nombreuses causes d'insécurité ne peuvent être expliquées que par le prisme de la ville (les narcotrafics dans les villes d'Amérique du Sud notamment), le tissu urbain peut avoir pour effet d'amplifier le sentiment d'insécurité.

En effet, **plus une aire urbaine est étendue, plus ses habitants peuvent être témoins d'actes d'incivilité ou de faits de délinquance, participant grandement à leur sentiment d'insécurité et à l'opinion qu'ils se font de leur quartier.**

Cette idée que **l'environnement physique exerce une influence prépondérante sur l'insécurité et plus largement sur la qualité de vie**, est au fondement de la Prévention de la Criminalité par l'Aménagement du Milieu (PCAM).

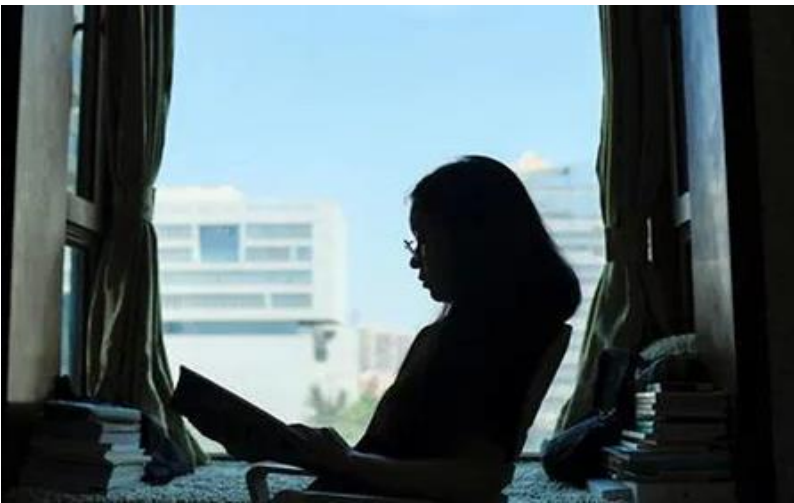
Initiée au Canada notamment, **ce concept explique la relation entre les caractéristiques de l'environnement et la criminalité par le biais des principes de surveillance, de territorialité, de contrôle d'accès, de sécurisation des cibles, de soutien des activités et d'image/entretien.**

Cette analyse est aujourd'hui largement adoptée par les acteurs de la fabrique de la ville dans la construction des espaces urbains (nouveaux ou renouvelés). Si cette approche présente des solutions exposées dans la partie suivante, elle éclaire également les causes de l'insécurité ou de sa perception dans les milieux urbains.



1 MANQUE DE LIEN SOCIAL

Le type de croissance urbaine à l'œuvre, en particulier dans les pays en développement, implique une expansion incontrôlable qui fabrique des villes fragmentées avec des niveaux bas de cohésion sociale, un accès réduit aux services sociaux et urbains, ainsi que des valeurs et des processus de socialisation hétérogènes.



© Le Point, Avec les étudiants confinés : "sans lien social, je meurs à petit feu"

“

En offrant un espace à tout le monde, on le protège.

”

Direction Départementale de la Sécurité Publique Seine-Saint-Denis

La rencontre de personnes d'horizons divers au sein des villes modernes crée des rencontres, des frictions entre segments de la population qui n'avaient jusque-là pas l'habitude de se rencontrer. **Sans un lien social qui unit ces ensembles, les différences peuvent générer des conflits et donc de l'insécurité.**

Au sein-même des communautés, l'isolement social, largement étudié comme un corollaire de la vie dans les villes urbanisées en Occident, crée des situations dans des quartiers où plus aucune cohésion sociale n'est visible. Cela peut entraîner un manque d'entretien de ce même quartier, et un sentiment d'impunité pour de nouveaux entrants.

“

Les rues ou les espaces publics bien fréquentés constituent la meilleure défense contre les criminels potentiels.

Jane Jacobs 1961

”

2 JUSTICE SPATIALE

Les territoires ne sont pas tous égaux en termes de phénomènes de délinquance observés et d'opinion portée sur son quartier.

Des chercheurs ont montré que ces écarts pouvaient avoir de « **lourdes conséquences socio-économiques sur le quartier, allant jusqu'à la désertification de ses habitants et des répercussions économiques, renforçant ainsi le caractère criminogène de la situation** » (Wilson et Kelling, 1982 ; Skogan, 1990).

Cette situation a pour effet de **creuser les inégalités spatiales dans les villes** qui, à leur tour, entraînent un **manque de lien social** qui - selon une causalité circulaire dommageable - nourrit à son tour le **sentiment d'insécurité** pour les personnes qui ne peuvent partir des zones désertées de la ville.



Injustice spatiale (n.f) :

Se définit par le fait que **la sécurité des uns peut engendrer l'insécurité des autres.**

C'est souvent le cas dans les pays les plus défavorisés, où l'intervention de l'administration est souvent manquante et où les plus aisés prennent souvent à leur propre compte leur sécurité.



QU'EST-CE QUE LA THÉORIE DE LA VITRE BRISÉE ?



François Cardinal, Vitre brisée, Saint-Dominique et Duluth

Définie en 1982 par George L. Kelling et James Q. Wilson, cette théorie explique qu'il existe **un lien étroit entre les conditions environnementales et les comportements sociaux (ou antisociaux) en partant du principe que, « si une vitre est cassée et n'est pas réparée, toutes les autres vitres connaîtront bientôt le même sort ».**

L'idée est que, dès que se multiplient des signes d'abandon, le vandalisme tend à se manifester, suivi de comportements violents. Des individus recherchent des signaux dans l'environnement pour vérifier la présence de normes sociales et le risque d'être découverts en violant ces normes : l'un des signaux est précisément l'aspect général de la zone.

Qu'une seule vitre brisée ne soit pas réparée suffit pour que certains considèrent l'espace comme non contrôlé, s'y installent pour commettre leurs méfaits, provoquant du même coup le repli des habitants sur leur espace privé, voire, pour ceux qui le peuvent, la fuite hors du quartier.

3 LES INCIVILITÉS COMME MARQUEURS DU MANQUE DE LIEN SOCIAL

Le manque de lien social et le manque d'appropriation de l'espace public par ses usagers peuvent conduire des individus ou des groupes à commettre plus d'incivilités, et sont identifiés par les chercheurs comme un élément constitutif de l'insécurité perçue.

En effet, dans les villes occidentales, la délinquance du Code pénal, celle qui fait l'objet des interventions policières et des procédures judiciaires, apparaît comme n'étant pas le souci principal des usagers de l'espace public. Ils sont d'abord préoccupés par la bousculade ou les agressions verbales dont leur bus est le théâtre chaque matin, des personnes isolées, à la rue accompagnés de chiens qui campent à la porte de leur bureau de poste, des dégradations infligées à leur boîte aux lettres dans l'entrée de leur HLM ou des attroupements d'individus désœuvrés et plus ou moins agressifs le soir au pied de leur immeuble... L'insécurité qu'ils ressentent est bien plus liée à ce qui affecte la qualité de leur espace vécu qu'à la peur de l'agression physique en tant que telle.

Face à ces actes qui ne relèvent pas de la compétence première ou exclusive de la police nationale, puisqu'ils sont problématiques mais pas nécessairement illégaux, **les villes doivent trouver le juste équilibre entre la médiation non-policière et la punition de comportements microsociaux, qui peut être vu comme une extension du contrôle social.**

Des études prouvent que la civilité des individus prévient et empêche le plus souvent les incivilités, qui ne sont plus alors perçues comme de la sous-délinquance.



Dans une civilisation où la politesse n'est plus innée ni enseignée, le seul éducateur reste la courtoisie des belles places, l'aménité des routes, le bon ton des monuments, et la vie dans l'agglomération urbaine doit elle-même faire naître chez ses habitants ce respect d'autrui et de soi-même qui s'appelle d'ailleurs, à juste titre, l'urbanité.

Le Corbusier, 1957

4 LE MANQUE DE CONTRÔLE SOCIAL : DES RUES AVEUGLES

La théorie de la vitre brisée informe en filigrane que les habitants prennent soin des espaces qui leur tiennent à cœur.

C'est également le sentiment de Jane Jacobs dès 1961 lorsqu'elle développe son idée des « yeux dans la rue » : pour cette urbaniste et militante des droits de l'homme, **la sécurité résulte plus de la surveillance instinctive et naturelle de ses occupants que de la présence de police.** Le but est que les occupants se contrôlent les uns les autres. Il s'agit de veiller sur, plus que de surveiller.

Une surveillance de qualité contribue à accroître et maintenir la sécurité dans les rues et diminue le sentiment d'insécurité à trois conditions :



La séparation stricte du privé et du public, permettant de savoir où la surveillance doit s'opérer.



L'assurance que **des yeux sont effectivement dans la rue,** notamment les yeux des propriétaires naturels de la rue : les façades doivent présenter des fenêtres



La fréquentation quasi continue de la rue, à la fois pour augmenter le nombre des yeux en action et pour inciter les occupants des immeubles riverains à observer les trottoirs en grand nombre.

L'enjeu est capital : c'est celui de l'apparition d'un « autre contrôle social », non plus étatique et institutionnel, mais citoyen et interpersonnel, l'ordre du lieu venant en quelque sorte prendre le relais du maintien de l'ordre, dans un espace que l'on s'efforcerait de rendre commun, plutôt que public.

La lutte contre l'insécurité vécue et perçue mobilise de nombreuses institutions et associations, aux côtés des collectivités, qui créent parfois des programmes pour mettre en application leurs conclusions.

URBAN SAFETY GOVERNANCE APPROACH

La « Urban Safety Governance Approach » de l'ONU met l'accent sur **la nécessité d'une compréhension approfondie de la manière dont un ensemble de facteurs de risque localisés interagissent avec les flux externes illicites**. Elle souligne la nécessité de réponses spécifiques au contexte, qui cherchent à inverser les facteurs de risque, afin de **rétablir une gouvernance légitime**, de **réduire les inégalités** et de **promouvoir l'inclusion et la résilience individuelle et collective**.

L'approche fournit aux décideurs politiques un cadre dans lequel s'attaquer à l'intersection des menaces mondiales et des dynamiques locales, afin de rechercher ce qui renforce la résilience. L'ONU est notamment intervenue selon cette approche au Mexique.



URBSECURITY

UrbSecurity, dans le réseau UrbAct de l'Union Européenne. Ce réseau de planification d'action analyse les stratégies et les concepts projectifs de la conception des villes qui pourraient contribuer à prévenir la ségrégation et les comportements antisociaux, et ainsi améliorer la qualité de vie des citoyens et leur perception de la sécurité et de la sûreté urbaines.

L'objectif principal est de mettre en œuvre une approche intégrée et participative de la sécurité urbaine, en impliquant toutes les parties prenantes concernées dans le processus.



LE FORUM EUROPÉEN POUR LA SÉCURITÉ URBAINE

L'EFUS, selon le sigle anglais, est le seul réseau européen de collectivités territoriales dédié à la **réflexion**, à la **coopération** et au **soutien des élus et de leurs équipes en matière de sécurité urbaine**. Créé en 1987, il rassemble près de 250 villes et régions de 17 pays. L'EFUS peut venir en soutien aux collectivités territoriales dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques locales de sécurité.



LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Au niveau local, **ce sont finalement souvent les collectivités locales qui mettent en place les politiques de sécurité et d'aménagement urbain, en lien avec les acteurs de leurs territoires.**

En France, les Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD ou CISPDP si le périmètre est intercommunal) réunissent l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (procureur, directeurs d'écoles, polices municipales, centres communaux d'action sociale, etc.), sous la présidence d'un élu (maire ou président d'EPCI).



LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Conçues pour remplacer les yeux dans la rue, comme moyen de prévention de la délinquance, **les caméras de vidéoprotection** sont la **première réponse technologique adoptée par les villes**. Leur efficacité réelle quant à la limitation de la délinquance fait aujourd'hui encore l'objet de débats.

Si les caméras limitent sans conteste à certains endroits les actes malveillants par leur effet dissuasif, elles ont aussi pour effet de déplacer la délinquance dans des zones non-équipées.

Le déplacement est également fonctionnel : les délits changent de forme lorsqu'ils ne changent pas de lieu en présence de caméras.

Les améliorations dans les zones équipées se portent sur les infractions préméditées alors que les infractions impulsives sont peu impactées par la présence de vidéoprotection.



© La Gazette des Communes

Enfin, c'est souvent pour leur effet rassurant face au sentiment d'insécurité plus que pour leur dissuasion des actes d'incivilité et de délinquance eux-mêmes que les systèmes de vidéo-surveillance ont été déployés.



© Freepik

Aujourd'hui, l'évolution des moyens, dits « intelligents » notamment – dont la vidéosurveillance algorithmique (VSA) et son techniquement possible prolongement biométrique – continuent de poser le débat de la limitation des libertés individuelles au nom de la sécurité.

Les technologies de reconnaissance faciale, d'intelligence artificielle, d'analyse de données massive ou de sécurité prédictive font craindre aux défenseurs de l'Etat de droit, un détournement de leur application à des fins de surveillance généralisée, de stigmatisation de certains groupes et de discrimination.

Elles posent également la question de la cybersécurité de tels systèmes, de l'implication des fournisseurs de logiciels dans une prérogative régalienne et celle de la protection des données des citoyens simples usagers de la rue.

L'ambivalence de telles solutions concerne également les applications rendues possibles par les téléphones intelligents et le partage d'information via des applications dédiées, directement par les citoyens vers les forces de l'ordre.

Si leurs opposants craignent le tournant vers une société où tous surveillent chacun, il faut mentionner l'apport que ces technologies peuvent constituer :



Pour les forces de l'ordre, en leur permettant d'intervenir plus rapidement et efficacement lors d'incidents, ou en leur fournissant des preuves dans le cadre de leurs enquêtes.



Pour les magistrats, en apportant un soutien visuel facilitant leur travail, dans l'instruction des affaires et les procès.

DES FORCES DE L'ORDRE PLUS PROCHES

Ces dernières applications mobiles présentent pourtant un avantage : celui de rapprocher les citoyens des forces de l'ordre qui les protègent. Ce critère requis de la proximité de la police a été identifié par les criminologues Wilson et Kelling. Ils proposent de repenser le rapport entre les habitants et leur police, et de changer la façon dont celle-ci « police » les rues de la ville.

Non plus selon le modèle professionnel et judiciarisé qui est devenu le sien, entre sirènes hurlantes et procédures « bien ficelées », mais en revenant à « la conception ancienne anglo-saxonne du maintien de l'ordre : la police est dans le quartier, pour maintenir l'ordre du quartier, avec ses habitants, qui sont les mieux placés pour en définir avec elle les contours et contribuer à son maintien ou à sa restauration. »

Complétant la logique d'une police d'intervention réactive, qui agit en réponse, la police de proximité à la française (mise en œuvre de 1998 à 2003 en France et centralisée au niveau de la police nationale) reposait sur trois piliers :



Prévention : préalable à la démarche dissuasive et répressive.



Proximité : mode d'intervention au cœur de la population dans laquelle se fondent les policiers.



Partenariat : coopération entre autorités locales, nationales, le secteur privé, le monde associatif, en faveur de la sécurité.

Elle est venue compléter l'action locale de la police municipale, chargée notamment de la surveillance des lieux publics ou de la prévention des incivilités. Cette force joue un rôle clé dans le cadre de la sécurité de proximité, en travaillant souvent en collaboration avec la police nationale pour répondre aux besoins spécifiques des communautés locales.

Cette coproduction de la sécurité, avec une police proche des habitants des quartiers dont ils ont la charge, se fonde sur la conviction que les habitants tiennent au maintien de la sécurité dans leur quartier et, par extension, dans les quartiers voisins qui forment un commun.

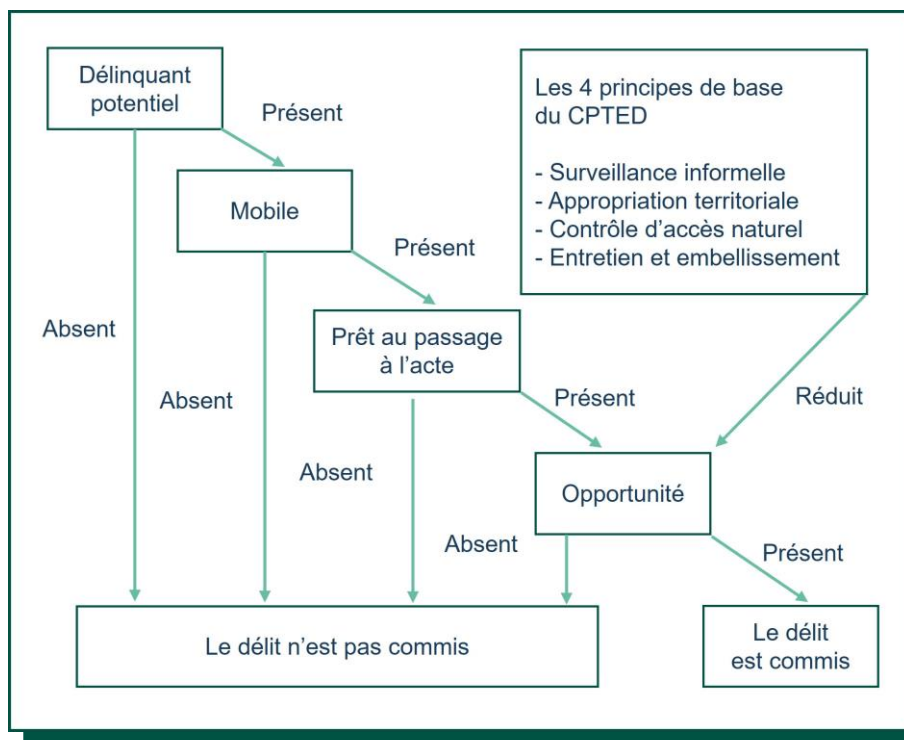
L'AMÉNAGEMENT URBAIN : LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

La sécurité est désignée à juste titre comme une compétence régalienne avant tout, dont le traitement est prioritairement dévolu aux forces de l'ordre.

Cependant, **les préoccupations sécuritaires ont depuis longtemps été prises en compte et intégrées dans l'urbanisme et ses différents champs d'intervention.**

Le rôle préventif et sécurisant de l'aménagement des espaces publics s'appuie sur des principes testés, modulables en fonction des contextes, des espaces, de la criminalité rencontrée, des acteurs en présence, etc.

En mettant en relation l'urbanisme et la sécurité, ces principes élémentaires d'aménagement et de conception architecturale et urbaine peuvent rendre plus difficile et plus risqué l'acte délictueux, améliorer l'ambiance urbaine et rassurer les usagers.



La prévention du crime par la conception environnementale (CPTED, Crime Prevention Through Environmental Design en anglais), ou prévention de la criminalité par l'aménagement du territoire (CPAM) est **une approche urbaniste créée dans les années 1970, par le criminologue C. Ray Jeffrey et l'architecte Oscar Newman.**

Elle est une réponse à l'impact négatif des initiatives et des stratégies de construction physique urbaine de leur époque, sur la structure sociale nécessaire à l'autosurveillance, qui a entraîné une augmentation des taux de criminalité.

Le fondement de ce processus d'autosurveillance repose sur la conviction que les parties prenantes de la fabrique de la ville peuvent activement prévenir le crime grâce à la conception physique et à l'architecture d'un environnement.

QUATRE PRINCIPES DE BASE...

De la prévention du crime par la conception environnementale

1 LA SURVEILLANCE NATURELLE

La fréquentation de l'espace et sa composition rendent possible une surveillance naturelle, sorte de coveillance, qui doit dissuader le délinquant et rassurer l'usager.

Elle s'accompagne d'une visibilité comme objectif à atteindre pour réduire les opportunités de passage à l'acte. Il est alors nécessaire d'agencer les activités, le mobilier urbain et les logements, de manière à optimiser les possibilités de surveillance, y compris depuis les fenêtres ou les porches d'entrée : voir et être vu, grâce à des dégagements visuels qui éliminent les endroits cachés et les « lieux pièges ».

2 L'APPROPRIATION TERRITORIALE

Via la socialisation et les activités, ainsi que par la territorialité, le développement de multiples activités et la mixité des usages contribuent à l'animation urbaine et à l'interaction sociale, qui sont des facteurs dissuasifs et sécurisants. De même, la territorialité va participer à créer un sentiment d'appartenance à l'espace : les résidents protègent mieux leur territoire quand il existe un fort sentiment d'appartenance et d'appropriation, qui peut être renforcé par la présence de palissades basses, de changement de type de revêtement de rues, de haies, de panneaux, de portails, de décorations...

En fait, de tout élément permettant de distinguer l'espace public et l'espace privé ou sa propriété, de celle du voisin.

3 LE CONTRÔLE NATUREL DE L'ACCÈS

Par des techniques architecturales et paysagères, il dissuade l'accès aux cibles potentielles. L'objectif est de créer une perception du risque pour le délinquant potentiel, en réduisant les possibilités d'entrée et de circulation des non-résidents. Il ne s'agit pas ici de fermer la zone mais d'user de l'agencement de la trame viaire (réduction de la largeur de la route au niveau de l'entrée, cul-de-sac, voies sans issue...), de la signalétique et des panneaux indicateurs, du sens de circulation ou de la diffusion de macarons de stationnement réservés aux résidents. La présence d'une entrée monumentale (porche, muret de pierres, aménagement d'espaces verts...) permet d'insister sur la notion de seuil et de franchissement, pour placer le non-résident en position d'intrus.

4 ENTRETIEN ET EMBELLISSEMENT

Que ce soit en préservant l'aspect physique du quartier, en assurant son animation quotidienne (aires de jeu) ou en organisant une autosurveillance, les résidents projettent l'image d'une aire appropriée et porteuse de valeurs sociales partagées. Le paysagement - à la condition de conjuguer la fonctionnalité et l'esthétique - joue donc un rôle central : l'éclairage, le mobilier urbain, la végétation et la signalétique participent de la sécurisation. Un garant doit également remplir son rôle : qu'il s'agisse de la collectivité, des habitants ou d'un opérateur privé, il doit être réactif aux dégradations qui entraînent un sentiment de permissivité. (Cf. la théorie de la vitre brisée)

Les différentes solutions qui s'offrent aux villes pour rendre leur espace urbain plus sûr trouvent des applications variables en fonction des contextes et des difficultés auxquelles elles doivent faire face, mais aussi en fonction des systèmes juridiques en vigueur.

De l'Afrique du Sud à la France, en passant par la Grèce, certaines villes ont emprunté des chemins différents pour atteindre ce même objectif. La ville de Mexico s'est dotée d'un réseau de vidéo-surveillance ultra-moderne et sophistiqué, tandis que certaines villes ont une approche plus sociale, comme en Afrique du Sud où la gestion de parcs est confiée à des riverains de communautés proches.

On peut observer dans ces exemples que la garantie de sécurité est le premier atout, et le premier objectif à atteindre pour de nombreuses villes, avant de développer d'autres mesures.

La Ciudad Segura de Mexico City : le tout vidéo-surveillance

Lancé en 2009, et depuis en amélioration constante à la faveur des avancées technologiques, le programme Ciudad Segura a été présenté comme le plus ambitieux au monde en matière de sécurité urbaine. L'orientation assumée de ce programme est de **faire de Mexico une « safe city »** au moyen des nouvelles technologies : **une smart city sécuritaire**. Concrètement, plus de 15 000 caméras de surveillance et de nombreux capteurs comme des lecteurs de plaque d'immatriculation, des détecteurs de coup de feu ou encore des bornes d'appels d'urgence ont été installés partout dans la ville. Toutes les informations enregistrées par ces capteurs et ces caméras sont transférées à un système central qui analyse les données en temps réel et reporte les alertes aux différents services d'intervention et de secours concernés.

Les premiers résultats de Ciudad Segura ont été positifs : **entre 2009 et 2016, le programme a permis d'abaisser à 2 minutes et 9 secondes le temps d'intervention des secours qui était auparavant de 12 minutes, de réduire la criminalité de moitié et de retrouver 50% des voitures volées en moins de 72 heures.**

Si le taux d'homicides dans la ville a effectivement largement baissé, **la nouvelle sécurité au cœur de la ville de Mexico a eu pour effet d'attirer de nombreux nouveaux travailleurs nomades et des touristes**, entraînant une crise du logement qui a repoussé les habitants historiques dans des quartiers où la sécurité et le sentiment d'insécurité restent plus forts et les moyens de la ville moins présents. Il n'empêche : selon le gouvernement de Mexico, la perception de l'insécurité est aujourd'hui à son plus bas niveau historique. **51,5% de la population déclarent se sentir en insécurité**, et ce dans toutes les municipalités de Mexico City – contre **84,9% six ans plus tôt**. Cette première étape franchie, **la ville de Mexico peut désormais se concentrer sur le déploiement d'autres mesures et sur l'éducation, en lien à la sécurité des femmes et des minorités dans la ville.**



© Unsplash



©revistaseguridad360



Le centre de commandement C5, Mexico City, Thalès

BeSecure – FeelSecure, Pirée, Grèce

Le projet Be Secure-Feel Secure (BSFS) propose une solution globale pour faire face aux menaces sur la sécurité urbaine, en **se concentrant sur la prévention de la criminalité et l'amélioration de la sécurité réelle et perçue**. Il repose sur une **collaboration efficace entre les entités urbaines, les infrastructures et les citoyens, favorisant le partage d'informations et la cohésion sociale**.

Le projet est structuré au niveau de la gouvernance par un Conseil Local pour la Prévention de la Criminalité (LCCP), réunissant des représentants de l'autorité urbaine, de la police et des experts en criminologie et cybersécurité pour une prise de décision collaborative. Une plateforme informatique de « gestion collaborative des risques urbains fondée sur des données probantes » (CURiM) viendra appuyer les prises de décision pour l'identification, la modélisation, l'évaluation, la prévision et la prévention des menaces.

Les résultats de ce groupe de travail alliés à ces technologies ont permis de **définir et de mettre en œuvre des actions sociales et spatiales spécifiques**, selon l'approche de la prévention de la criminalité par l'aménagement de l'environnement : **sessions de sensibilisation à la sécurité, embellissement de biens et lieux publics abandonnés et aide aux victimes**.



La démarche a donc utilisé les nouvelles technologies pour comprendre le territoire et les dynamiques d'insécurité qui s'opéraient en son sein.

Pour diminuer le sentiment d'insécurité, les solutions, en revanche, n'ont pas été uniquement technologiques et ont impliqué les habitants de la ville et les services communaux.

Les résultats de cette expérimentation ont pu bénéficier à d'autres villes puisqu'elle faisait partie du réseau des Actions Innovatrices Urbaines (AIU) de l'Union européenne.



Le programme Park Activation Coordinator (PAC), Johannesburg/Durban, Afrique du Sud

Alors que les deux parcs identifiés pour cette expérimentation étaient jugés dangereux et inquiétants, les communautés de commune de Johannesburg et de eThekweni (Durban) ont mobilisé d'importantes ressources pour former et déployer six « coordinateurs d'activation de parc » (CAP) dans chaque ville.

Un aspect important de la formation du CAP met l'accent sur la **sécurité communautaire** et comprend une formation relative à l'animation et à la planification des **activations** et des **programmes**, à la **communication avec les intervenants** et à l'**établissement de relations avec les associations locales et communautaires**.

Les coordinateurs aident à mettre en place des sports, des jeux, des clubs de lecture et des débats qui impliquent les enfants et les parents des différents quartiers du centre-ville et contribuent au bien-être et à la cohésion sociale de leurs habitants.



© saferspaces.org.za / Safe and inclusive parks in the Johannesburg inner-city



La politique globale sécuritaire de la ville de Nanterre, France

Nanterre, ville des Hauts-de-Seine confrontée à une délinquance élevée, a déployé une politique visant à renforcer le sentiment de sécurité de ses habitants. En parallèle d'un système de vidéo-surveillance couplé à une centre de supervision sophistiqué, la ville articule sa politique sécuritaire autour de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qui regroupe l'ensemble des acteurs participant à la lutte contre la délinquance (police, Justice, Ville, Education nationale, bailleurs sociaux, associations...). Pour mieux sécuriser les espaces publics et collectifs, qui appartiennent aux principaux organismes de logement sociaux, une cellule bailleur est également active pour faciliter le partage d'informations. Une cellule de veille, créée par la ville, traite les situations de mineurs primo-délinquants.

Elle permet de repérer le plus tôt possible les jeunes commettant de petites infractions, avant un passage à des délits plus graves. Les habitants ont également à leur disposition un service de signalement en ligne des incivilités. Enfin, les incivilités et les actes malveillants sont prévenus grâce à la présence de médiateurs (de jour et de nuit) qui interviennent dans tous les lieux publics nanterrois pour « apaiser des situations vécues comme difficiles par les habitants ».

Cette politique alliant prévention, répression et coordination des acteurs de la ville est souvent citée en exemple lors de conférences d'acteurs de la sécurité urbaine.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les exemples que nous venons de présenter indiquent clairement que la **volonté de garantir la sécurité** et de **répondre au sentiment d'insécurité**, figurent parmi les **premières préoccupations des villes pour assurer leur développement**. Ce sont souvent les conditions initiales à remplir pour rendre des villes confrontées à la délinquance et aux incivilités à nouveau attractive et, pour leurs habitants, agréables à vivre. Si, comme l'observent les études en criminologie, la criminalité et les malveillances sont le résultat de la **coordination de nombreux facteurs (familiaux, économiques, individuels...)**, les villes semblent pouvoir agir sur l'environnement pour complexifier le passage à l'acte et réduire les opportunités de commettre des méfaits.

Les leviers d'action ne manquent pas, qui vont nécessairement être fonction du contexte local. D'une sécurité « réactive » et du déploiement de moyens de surveillance, au développement d'un environnement social qui assure une « co-veillance » des uns sur les autres dans des lieux appropriés, les chemins empruntés par les villes sont le résultat d'arbitrages politiques mais aussi à bien des égards de ressources financières. Lutter contre l'insécurité revient à « approprier » l'espace de façon qu'il ne soit abandonné à personne ni, de ce fait, au plus fort, sans pour autant le fermer. **Pour que l'espace public soit sûr, il faut qu'il soit « habité »**, et de la façon la plus continue possible, par le plus de personnes possibles. **Un espace public où règnent la mixité, la variété, un espace public attrayant où les équipements et les infrastructures sont utiles, beaux, entretenus, où il fait bon se trouver, sera par là même potentiellement un espace plus sûr.** L'enjeu est capital : il s'agit de **faire émerger un « autre contrôle social »**. En complément de la surveillance étatique qui agit sur les réseaux criminels et les trafics de toutes sortes, cet autre contrôle, qui agit dans l'espace urbain proche, est citoyen : l'ordre du lieu venant en quelque sorte compléter le maintien de l'ordre, dans un espace que l'on s'efforcerait de rendre commun, plutôt que public.



Bibliographie

- Rapport d'information de l'Assemblée nationale, sur les enjeux de l'utilisation d'images de sécurité dans le domaine public dans une finalité de lutte contre l'insécurité, rapporteurs GOSSELIN Philippe et LATOMBE Philippe, 12 avril 2023.
- PAQUIN Sophie, « Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé » Nouvelles pratiques sociales, volume 19, numéro 1, p.21-39, automne 2006.
- DAVID Dominique, « Chapitre 1. Sécurité : définitions et évolutions » dans « Sécurité – l'après New York » sous la direction de DAVID Dominique. Paris, Sciences Po, « La Bibliothèque du citoyen », p.9-22, 2002.
- HARARI David, TRINK Claude, « L'amélioration de la sécurité des villes », Annales des Mines – Responsabilité et environnement, 2016/4 (N° 84), p. 15-21. DOI : 10.3917/re1.084.0015.
- HEILMANN Eric, MORNET Marie-Noëlle, « L'impact de la vidéosurveillance sur les désordres urbains, le cas de la Grande-Bretagne », Cahiers de la Sécurité, 2001.
- LANDAUER Paul, « L'architecte, la ville et la sécurité », Presses Universitaires de France « La Ville en débat », 2009, ISBN : 9782130578864. DOI : 10.3917/puf.duru.2009.01.
- WYVEKENS A., « Espace public et civilité : réinventer un contrôle social ? Perspectives pour la France », Lien social et Politiques, p.35–45, 2007.
- MUCCHIELLI Laurent, « Vous êtes filmés, enquête sur le bluff de la vidéosurveillance », éditions Armand Colin, 2018.
- DUBOIS Jean-Louis, LOUDIER Céline, « Sécurité et espaces publics : le rôle de l'aménagement urbain », IAURIF, janvier 2002.
- GAROSCIO A., « Représentations sociales de l'insécurité en milieu urbain », Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, p.33-46.
- BILLARD Gérald, et al. « Chapitre 8. L'urbanisme sécurisant pour prévenir le risque d'habiter : l'exemple Nord-Américain ». Ville fermée, ville surveillée, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- WYVEKENS Anne, « Espace public et sécurité », Problèmes économiques et sociaux n°930, p.120, novembre 2006.

Sitographie

- L'Observatoire des inégalités, « Comment répondre aux inégalités face à l'insécurité ? », DE MAILLARD Jacques, 2023. Disponible ici : <https://inegalites.fr/ameliorer-le-travail-de-la-police-du-quotidien>
- Statista, Évolution du sentiment d'insécurité en France de mai 2016 à mars 2024. Disponible ici : [Évolution du sentiment d'insécurité en France 2024 | Statista](#)
- Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, « La délinquance observée et l'opinion sur son quartier selon le lieu d'habitation », 2020. Disponible ici : [note-49-delinquance-observee-opinion-quartier-selon-lieu-habitation.pdf](#)
- UNODCITY URBAN SAFETY GOVERNANCE INITIATIVE, disponible ici : [Urban Safety Governance Approach](#)
- Le Monde, « La vidéosurveillance est-elle efficace ? », 2018, disponible ici : [La vidéosurveillance est-elle efficace ?](#)
- Lepetitjournal.com, « Mexico : des défis relevés et de nouvelles initiatives en faveur de la sécurité urbaine et de l'environnement », disponible ici : [Mexico : des défis relevés et de nouvelles initiatives en faveur de la sécurité urbaine et de l'environnement](#)
- BeSecure-FeelSecure, « Holistic Urban Security Governance Framework for Monitoring, Assessing and Forecasting the Efficiency, Sustainability and Resilience of Piraeus », disponible ici : [BeSecure-FeelSecure - Holistic Urban Security Governance Framework for Monitoring, Assessing and Forecasting the Efficiency, Sustainability and Resilience of Piraeus | UIA - Urban Innovative Actions](#)
- Politique publique : sécurité et prévention, site de la ville de Nanterre, disponible ici : [Politique publique : sécurité et prévention](#)

Glossaire

- Définition du terme « sécurité », Larousse.

urbanistik

par JCDecaux

Urbanistik est un dispositif de partage de veille urbaine créé par JCDecaux. Urbanistik poursuit une vocation : rendre compte des évolutions urbaines et éclairer de futures tendances.

**Envie d'en savoir davantage ?
Nous sommes à votre écoute !**

Vous pouvez nous contacter à l'adresse : urbanistik@jcdecaux.com